RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parc national de la Vanoise

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2026-23

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 27 MAI 2026

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 02 novembre 2026, en présentiel et visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2026**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée en présentiel et en visioconférence, le 02 novembre 2026

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

Parc national de la Vanoise
135, rue du Dr Julliand
73000 CHAMBÉRY
Mél : accueil@vanoise-parcnational.fr
www.vanoise-parcnational.fr